

PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME SUPERIEUR DU NOTARIAT

ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE :

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,
Vu l'arrêté du 28 avril 2008 modifié relatif au diplôme supérieur de notariat,
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du jury d'examen DSN sanctionnant la période semestrielle portant sur les « Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales » comme suit :

Membres du jury :

Aurélia FAUTRE-ROBIN, Président du jury, MCF
Didier VALETTE, Vice-Président, MCF

Nicolas DUTOUR, Notaire

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12/10/2020

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,



Le Directeur Général des Services
Professeur Mathias BERNARD

François PAQUIS



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE :

13 OCT. 2020

PUBLIE LE :

13 OCT. 2020

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.